

# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE JEUDI

**ABONNEMENTS :**

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE  
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.  
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.  
Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois.

**DIRECTION et RÉDACTION :**

au Ministère d'État

**ADMINISTRATION :**

à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.

**INSERTIONS :**

Annonces : 0 fr. 75 la ligne.  
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.  
S'adresser au Gérant, place de la Visitation.

**SOMMAIRE.****JUSTICE :***Installation du Juge de Paix.***ECHOS ET NOUVELLES :***Etat des jugements du Tribunal Correctionnel.***VARIÉTÉS :***En lisant la correspondance du Duc de Valentinois, par L.-H. Labande (Suite).***JUSTICE**

Vendredi dernier, à l'audience de vacation de la Cour d'Appel, présidée par M. Maurel, Vice-Président, assisté de MM. de Castro et Savard, a eu lieu la prestation de serment de M. Charles de Cousseau de Beaufort, ancien magistrat, nommé Juge de Paix, par Ordonnance Souveraine, en date du 10 août dernier, en remplacement de M. de Monseignat, nommé Conseiller à la Cour d'Appel.

Le même jour, à l'audience de la Justice de Paix, M. Serge Henry, Juge suppléant, a procédé à l'installation du nouveau magistrat.

Dans une charmante improvisation, M. Henry, après avoir fait l'éloge de M. de Monseignat, a souhaité la bienvenue au nouveau Juge qui a remercié en termes émus.

Après quelques paroles de félicitations de M<sup>e</sup> Jioffredy, Président de la Chambre des Avocats-Défenseurs, l'audience a été levée.

**ÉCHOS & NOUVELLES**

Dans son audience du 27 août 1925, le Tribunal Correctionnel a prononcé les jugements suivants :

G.-C. A., femme de chambre, née le 12 juillet 1904, au Mont-Dore (Puy-de-Dôme), demeurant à Monaco. — Vol : un mois de prison.

M.-C. Q., ouvrier boulanger, né le 1<sup>er</sup> août 1904, à Barge (Italie), province de Cuneo, demeurant à Monaco. — Vol : un mois de prison.

M. A., employé d'hôtel, né le 2 août 1905, à Arezzo (Italie), demeurant à Beausoleil. — Vol : deux ans de prison.

R. L., se disant apprenti monteur en appareils de chauffage central, né le 27 mars 1906, à Monaco, sans domicile fixe. — Infraction à un arrêté d'expulsion avec récidive et vagabondage : deux mois de prison.

**VARIÉTÉS****En lisant la correspondance du Duc de Valentinois.****L'expédition de 1719 contre l'Espagne.**  
(Suite.)

Dix jours plus tard, le 28 février, partaient de Paris pour Monaco de nouvelles lettres du Duc de Valentinois. Voici tout d'abord celle qu'il avait écrite avec le plus d'affection, qui était adressée à la Princesse :

« La continuation des nouvelles de votre santé, ma chère Princesse, nous fait un sensible

plaisir à Coco et à moi. Vous croyez bien que nous nous y intéressons plus parfaitement que qui ce soit au monde, et que c'est tout ce qui peut nous être plus agréable que de vous savoir dans cet état. Nous voudrions bien en pouvoir juger nous-mêmes, c'est-à-dire vous voir à Paris, mais malheureusement cela est bien éloigné, dont je suis au désespoir, car je vous assure que votre présence est la chose du monde que je désirerais le plus, ayant pour vous, ma chère Princesse, tous les sentiments de respect et de tendresse dont je suis capable. »

« Nous vous remercions, Coco et moi, du vin muscat que vous nous avez envoyé qui s'est trouvé excellent. Nous en boirons souvent à votre santé pour vous en mieux remercier encore et nous n'aurons qu'un regret, qui sera de ne pas boire avec vous.

« Vous avez eu la bonté de me promettre un service de Moustiers. Je voudrais bien qu'il ne fût pas encore parti pour venir ici, car mon dessein serait de m'en servir pour ma campagne, et pour cet effet, il faudrait qu'il allât à Montauban. Ainsi, je vous serais bien obligé, ma chère Princesse, de vouloir bien l'y faire envoyer à l'adresse de Monsieur Ferdinand, aide-major au régiment Royal Etranger, au cas qu'il ne soit pas encore parti de Moustiers.

« L'on parle ici de paix, et l'on dit qu'il n'y aura plus de guerre. Mais tous les raisonnements que l'on fait sont fort incertains et l'on ne peut y avoir aucun fondement. Je vous supplie d'assurer ma chère petite sœur, de mes amitiés et de croire, ma chère Princesse, que la principale règle de ma vie consistera à vous aimer, honorer et respecter comme je dois. »

Quant à la lettre au Prince Antoine, elle est toujours d'une nuance moins accentuée dans le laissez-aller des sentiments :

« J'ai reçu, mon cher Prince, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 14 de ce mois, et en même temps il Signor auditeur m'a communiqué de votre part la réponse que vous a faite S. A. R. Je suis entièrement consolé du refus de la grâce que je lui avais demandée, voyant le style dont il en a usé à votre égard ; et les bontés et la tendresse que ce Prince vous marque me font un tel effet par l'attachement que j'ai à votre personne, qu'il me semble que l'aime mieux qu'elle ne m'ait pas été accordée, puisque ç'a été une occasion de recevoir de lui une lettre aussi obligeante.

« Je me flatte qu'à l'égard de la promotion des brigadiers votre recommandation et mes services produiront leur effet. On attend qu'elle se déclare avec un grand empressement. Au reste, on parle fortement de paix et l'on dit qu'il doit y avoir Congrès, où les puissances alliées et l'Espagne

enverront leurs plénipotentiaires. Le mois où nous allons entrer nous instruira pleinement de toutes choses, car il faut savoir une fois à quoi s'en tenir. »

Malheureusement, les espoirs que nourrissait le Duc d'être compris dans la nouvelle promotion de brigadier ne se réalisèrent pas. Il en prit assez allégrement son parti, ainsi qu'on peut en juger par la lettre ci-jointe. N'était-il pas d'ailleurs de bon ton d'accepter avec le sourire les désagréments de l'existence ?

« De Paris, le 10 mars 1719.

« Je vous envoie ci-joint, mon cher Prince, la promotion des officiers généraux et brigadiers, qui a enfin paru, au grand contentement et mécontentement de plusieurs. Je pourrais être du nombre des derniers, car on a fait la grâce de faire plusieurs de mes cadets brigadiers, et votre recommandation et mes services n'ont pas été comptés en cette occasion, quoique je crois qu'ils dussent l'être ! Je vous avouerai que j'en ai été un peu peiné, car mon système est que je ne mérite point de grâces, mais que je mérite encore moins des injustices. Quoi qu'il en soit, je vais passer à la campagne chez le duc d'Harcourt cinq ou six jours, pour profiter du beau temps qui est comparable aux beaux jours du printemps... »

Le duc François d'Harcourt, dont il est ici question, n'avait aucun lien de parenté avec le prince d'Harcourt cité précédemment. C'était un normand, à peu près du même âge que le Duc de Valentinois ; il avait eu la chance d'être nommé brigadier des armées du Roi le 1<sup>er</sup> octobre de l'année précédente. Il venait de prendre séance de duc et pair au Parlement de Paris le 19 janvier 1719 et s'était retiré pour quelque temps en son château de la Meilleraye. Gendre du duc de Villeroy, celui-ci ami très éprouvé du Prince de Monaco, les relations qu'on entretenait avec lui ne pouvaient qu'intéresser Antoine I<sup>er</sup>.

Le Duc de Valentinois resta chez lui, dans sa magnifique propriété, « le plus bel endroit du monde, » pendant une semaine environ. De retour à Paris il donna de ses nouvelles à la Princesse Marie de Lorraine et au Prince Antoine par des lettres datées du 25 mars. Nous nous contentons de citer des extraits de celle qui fut adressée au Prince :

« L'opéra d'*Iphigénie* fut joué hier pour la dernière fois, et vous jugez bien que le spectacle fut rempli. On ne songe à Paris qu'à passer le temps dans les amusements, quoique l'on ne parle que de guerre, car qui ne part pas pour l'Espagne est commandé pour aller en Angleterre. Dieu veuille que toutes les fusées qui sont en l'air se débrouillent à notre avantage

« Au reste, vous faites retourner Mademoiselle de Monaco auprès de vous. Je suis bien fâché de

la voir partir, mais puisque c'est votre volonté, il faut s'y soumettre. Ce qu'il y a de sûr, est qu'elle partira d'ici avec l'estime et l'approbation de tout le monde, ayant eu une conduite excellente en tous points (1). »

Il y avait donc une double expédition en vue : l'une en Espagne, l'autre en Angleterre. Cette dernière était assez inopinée. Nous en trouvons le motif dans différentes lettres du Prince Antoine, datées du 10 mars. Voici, par exemple, ce qu'il annonçait au maréchal duc de Berwick, avec qui il était en correspondance régulière.

« Voilà un terrible changement de scène pour les Anglais. Dans le temps qu'ils croyaient le chevalier de Saint-Georges [Jacques Stuart, héritier des droits du roi Jacques II et prétendant malheureux au trône d'Angleterre] dans le château de Milan, tout le monde écrit de Rome qu'il s'est embarqué à Neptune pour passer en Espagne et de là en Irlande, où le duc d'Ormond est allé, à ce que l'on prétend, lui préparer les logis. Cette nouvelle n'est cependant pas encore reçue d'un chacun sans exception, mais il est à présumer que l'on ne tardera pas à en savoir au juste la vérité. »

Elle se précisait quelques jours après ; le 13, le Prince faisait savoir au cardinal de la Trémouille que le prétendant se dirigeait vers Cadix, où il devait trouver des vaisseaux, des troupes et des armes pour 50 à 80.000 hommes. Et le lendemain, au comte de Roannez il donnait pour assuré que le chevalier de Saint-Georges, parti secrètement de Rome, accompagné, dit-on, du cardinal d'Acquariva, s'était embarqué avec cinq personnes sur un petit vaisseau à destination de l'Espagne. « Les Italiens, ajoutait-il, qui poussent le raffinement des nouvelles jusqu'à l'infini, prétendent d'avoir des lettres d'Espagne qui assurent l'arrivée de 3.000 marins suédois, pour servir d'équipage aux navires qui ont été construits en Espagne. On ajoute qu'il était arrivé à la Corogne neuf vaisseaux de guerre suédois, et qu'on en attendait encore onze de la même nation, ce qui donnait lieu de croire que la Cour de Madrid pourrait avoir, à l'entrée de la campagne, une flotte capable de faire tête à celle d'Angleterre. Pour moy, finissait-il, je regarde cela comme une vision. »

Les journées qui suivirent apportèrent la confirmation d'une partie de ces nouvelles et précisèrent les préparatifs faits pour porter la guerre dans la Grande-Bretagne. « L'arrivée en Espagne du roi d'Angleterre n'est plus un mystère, annonçait le même Prince au cardinal Gualterio (2), le 27 mars. Nous apprenons... qu'étant arrivé heureusement à Barcelone, il était passé ensuite à la Cour de Madrid, pendant que M. le duc d'Osmond s'est embarqué à Cadix, et il en est parti en fort nombreuse compagnie. »

La France, fidèle à ses alliances, destinait donc une partie de ses troupes à l'Angleterre, où le roi George I<sup>er</sup> pourrait avoir besoin d'aide pour repousser l'envahisseur et apaiser les révoltes probables. Cependant, le Prince Antoine, à la date du 3 avril, écrivait au même cardinal Gualterio : « Il paraît un grand ralentissement dans la marche des troupes, colonels et officiers géné-

raux, qu'on semblait destiner au secours du roi George. Bien des gens disent que les Anglais ne veulent point d'étrangers, parmi lesquels les Français ont toujours l'exclusion par préférence. »

Le Duc de Valentinois n'avait pas à se précocuper de ce qui pourrait se passer en Angleterre. Son régiment était désigné pour marcher contre l'Espagne dès que l'ordre en serait donné. Il recommandait donc à ses capitaines de rallier leur corps : « Je vous donne rendez-vous au régiment, écrivait-il le 26 mars à M. de Calvi, où vous me ferez voir, à ce que j'espère, une belle compagnie, et moi 600 bouteilles de vin de champagne. » Les paniers de vin étaient en effet acheminés d'Ay à Châlons-sur-Saône et Lyon, d'où ils seraient envoyés plus tard à la destination voulue : Perpignan.

C'était là l'accessoire ; il était plus essentiel d'avoir des mulets et muletiers et des chevaux d'Espagne. Les uns étaient déjà achetés, les autres le capitaine Ferdinand devait se les procurer.

(A suivre.)

L.-H. LABANDE.

## GREFFE GÉNÉRAL DE MONACO

### AVIS

Les créanciers vérifiés et affirmés de la faillite du sieur ADONTE Natale sont invités à se réunir dans la salle des audiences du Tribunal de Première Instance, le 24 septembre courant, jour de jeudi, à 2 heures du soir, à l'effet de délibérer sur la formation d'un concordat et, en cas d'union, y être procédé conformément aux articles 500 et 501 du Code de commerce.

P. le Greffier en Chef :  
JEAN GRAS, c. g.

Etude de M<sup>e</sup> ALEXANDRE EYMIN,  
docteur en droit, notaire,  
2, rue du Tribunal, Monaco.

### PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Aux termes d'un contrat reçu par M<sup>e</sup> Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le six août mil neuf cent vingt-cinq, dont expédition, transcrite au Bureau des Hypothèques de Monaco, le dix-neuf août même mois, vol. 201, n<sup>o</sup> 2, a été déposée, ce jourd'hui même, au Greffe Général des Tribunaux de la Principauté ;

Sir Rupert CLARKE, rentier, domicilié Brockwood-Park, à Bramdeau, Comté de Hantz (Angleterre), en résidence villa les Abeilles, n<sup>o</sup> 9, boulevard d'Italie, à Monte-Carlo (Principauté de Monaco) a acquis :

De M<sup>me</sup> Marie-Thérèse PRENTICE, rentière, demeurant villa Georgette, quartier de Monte-Carlo, à Monaco, veuve, en premières noces, non remariée, de M. Henrique CANAVAL, en son vivant, ingénieur, de nationalité péruvienne ;

Une propriété dénommée *Villa Les Abeilles*, située 9, boulevard d'Italie, quartier de Monte-Carlo, à Monaco, entre le dit boulevard et le chemin des Œillets, comprenant :

1<sup>o</sup> La villa dite Les Abeilles en façade sur le boulevard d'Italie, élevée d'un premier sous-sol à usage de garage, d'un second sous-sol pour le service, d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage, ensemble le terrain sur lequel la construction repose et qui en dépend, d'une superficie de mille cent trente-quatre mètres carrés ;

2<sup>o</sup> Le jardin derrière la dite villa, entre celle-ci et le chemin des Œillets, d'une superficie de six cent quatre-vingt-dix mètres carrés,

Le tout d'un seul ténement, porté au plan cadastral sous le n<sup>o</sup> 162 de la section E, confronte : au sud-est, le boulevard d'Italie ; au sud-ouest, la villa Mon Drapeau, appartenant à M. Le Clair ; au nord-ouest, le chemin des Œillets ; et au nord-est, à un escalier

reliant le boulevard d'Italie à une route projetée, à la dite route projetée, et au jardin de la villa Georgette appartenant au mineur Alberto-Benjamin Canaval.

Cette acquisition qui a également compris le mobilier garnissant la dite villa a eu lieu, pour l'immeuble proprement dit, moyennant le prix principal de trois millions de francs, ci..... 3.000.000 fr.

Pour l'exécution de ce contrat, domicile a été élu, par les parties, à Monaco, en l'étude de M<sup>e</sup> Eymin, notaire soussigné.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre, sur la propriété vendue, des inscriptions pour cause d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois de ce jour, à peine d'être déchues de tous droits.

Monaco, le trois septembre mil neuf cent vingt-cinq.

Pour extrait .

(Signé :) ALEX. EYMIN.

Etude de M<sup>e</sup> AUGUSTE SETTIMO, notaire,  
41, rue Grimaldi, Monaco.

### Cession de Fonds de Commerce (Première Insertion.)

Suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Auguste Settimo, notaire à Monaco, soussigné, le dix-huit août mil neuf cent vingt-cinq ;

M. Paul WEBER,

Et M. Eugène WEBER, fils du précédent ;

Tous deux hôteliers, demeurant à Monaco, 1, montée du Ténac ;

Ayant agi en qualité de seuls membres de la Société en nom collectif existant entre eux sous la raison sociale « Weber père et fils », ayant son siège social à Monaco, avenue de la Gare, n<sup>o</sup> 5, créée et constituée suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Settimo, notaire à Monaco, le douze août mil neuf cent vingt-cinq,

Ont cédé :

A M. Joseph GAZZERA, commerçant, demeurant actuellement ancienne maison Rossignol, à Roquebrune-Cap-Martin (Alpes-Maritimes),

Le fonds de commerce de bar-restaurant dénommé *Brasserie-Restaurant de la Régence*, exploité à Monaco, quartier de la Condamine, avenue de la Gare, n<sup>o</sup> 5.

Avis est donné aux créanciers des vendeurs, s'il en existe, d'avoir à former opposition sur le prix de la dite cession, dans le délai de dix jours à compter de la date de l'insertion qui fera suite à la présente, au domicile élu, à cet effet par les parties, en l'étude de M<sup>e</sup> A. Settimo, notaire, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement fait en dehors d'eux.

Monaco, le 3 septembre 1925.

(Signé :) A. SETTIMO.

Etude de M<sup>e</sup> ALEXANDRE EYMIN,  
docteur en droit, notaire,  
2, rue du Tribunal, Monaco.

### Cession de Fonds de Commerce (Première Insertion.)

Suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le onze août mil neuf cent vingt-cinq, enregistré ;

M. Adelmo FRANZANI, rentier, demeurant, 16, via Bevera, à Vintimille (Italie), ayant agi en sa qualité d'administrateur provisoire spécial de la succession de sa sœur, M<sup>me</sup> Lucia FRANZANI, épouse judiciairement séparée de corps et de biens de M. Francesco-Luigi LEONARDI, en son vivant commerçante demeurant, 3, rue Caroline, quartier de la Condamine, à Monaco, décédée à Voghera (province de Pavie), Italie, et comme expressément autorisé à l'effet du dit acte, suivant ordonnance de M. le Président du Tribunal Civil de Première Instance de Monaco, en date du dix-sept juillet mil neuf cent vingt-cinq, a cédé et vendu :

A M. Georges SUDRON, ancien boulanger, demeurant, 7, avenue Saint-Laurent, à Monte-Carlo (Principauté de Monaco) ;

(1) Mademoiselle de Monaco partit de Paris le 3 avril, en compagnie de l'auditeur général Bernardoni.

(2) Les lettres originales adressées par le Prince Antoine au cardinal Gualterio sont conservées, en 4 volumes reliés, au British Museum de Londres. La copie (sauf les additions portées par le Prince de sa main) se trouve dans les registres de minutes de correspondance que le même Prince fit tenir ; ils sont restés aux Archives du Palais.

Le fonds de commerce d'épicerie, charcuterie, vente de vins fins, spiritueux et liqueurs en bouteilles cachetées à emporter, exploité, sous l'enseigne *Au Faisan Doré*, dans un immeuble situé, 2, rue Caroline, quartier de la Condamine, à Monaco, appartenant à M. André Lorenzi, le dit fonds comprenant : la clientèle et l'achalandage y attachés, le nom commercial ou enseigne ; les meubles meublant, objets mobiliers, ustensiles et matériel généralement quelconque, servant à son exploitation ; les marchandises en caves et en magasin ; et le droit pour le temps qui en reste à courir, au bail des locaux où le dit fonds de commerce est exploité.

Les créanciers de M<sup>me</sup> FRANZANI-LEONARDI, s'il en existe, sont invités, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement qui serait fait en dehors d'eux, à faire opposition, sur le prix de la dite cession, au domicile à cet effet élu, à Monaco, en l'étude de M<sup>e</sup> Eymin, notaire soussigné, avant l'expiration du délai de dix jours, à compter de la date de l'insertion qui fera suite à la présente.

Monaco, le trois septembre mil neuf cent vingt-cinq.

(Signé) : ALEX. EYMIN.

Cabinet d'Affaires F. P.-AMPUGNANI  
Villa de Millo, Monaco.

#### Cession de Fonds de Commerce (Première Insertion.)

Suivant acte sous seings privés, en date à Monaco du 25 juillet 1925, enregistré à Monaco, le 31 juillet 1925, f<sup>o</sup> 80 v<sup>o</sup>, case 6, reçu un franc, signé Lescarcelle, M. Laurent RIBERI, commerçant, demeurant à Monte Carlo, 19, boulevard d'Italie, a vendu à MM. Jacques et Joseph RIBERI, le fonds de commerce d'épicerie et comestibles, de vente de charcuterie, vins et liqueurs en bouteilles cachetées, du pétrole, de la photoline, de la néphocycle, des essences minérales, des bois, des charbons à brûler, des fruits et des légumes, vente au détail et dépôt en gros de volailles, œufs, beurre et fromages, exploité à Monaco, quartier de Monte Carlo, pont de la Rousse, maison Riberi.

Les créanciers de M. Laurent Riberi, s'il en existe, sont invités, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement qui sera fait en dehors d'eux, à faire opposition sur le prix de vente du dit fonds de commerce, entre les mains de M. F. P.-Ampugnani, cabinet d'affaires, 33, rue de Millo, à Monaco, avant l'expiration du délai de dix jours à compter de la date de l'insertion qui fera suite à la présente.

Monaco, le 3 septembre 1925.

AGENCE J.-H. GHIZZI  
11 bis, boulevard Albert 1<sup>er</sup>, Monaco

#### Premier Avis

Suivant acte sous seing privé, enregistré, M<sup>lle</sup> Simonne LIAUME a loué à M. J.-H. GHIZZI, agent maritime de commerce et de navigation et de transactions immobilières, le magasin qu'elle occupait 11 bis, boulevard Albert 1<sup>er</sup>, et par suite a cessé son commerce.

Faire opposition entre les mains de M. J.-H. Ghizzi, agence Ghizzi, 11 bis, boulevard Albert 1<sup>er</sup>, s'il y a lieu.

AGENCE GÉNÉRALE DE MONACO  
14, rue Grimaldi, Monaco

#### Cession de Fonds de Commerce (Deuxième Insertion.)

Par acte sous seing privé, en date du 11 août 1925, enregistré, M. et M<sup>me</sup> CUNIBERTI, propriétaires d'un bar-restaurant, vins à emporter, sis à Monaco, 41, boulevard de l'Observatoire, ont vendu leur fonds à M. MARTINI Agostino.

Les oppositions sont reçues, jusqu'au dixième jour qui suivra la présente insertion, à l'Agence Générale de Monaco, 14, rue Grimaldi, Monaco, domicile élu.

Etude de M<sup>e</sup> AUGUSTE SETTIMO, notaire,  
41, rue Grimaldi, Monaco.

#### Cession de Fonds de Commerce (Deuxième Insertion.)

Suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Auguste Settimo, notaire à Monaco, soussigné, le vingt août mil neuf cent vingt-cinq ;

M. Pierre-Dominique NICORINI, négociant, demeurant à Monaco, rue Grimaldi, n<sup>o</sup> 24,

A cédé :

A M. Jean LOCATELLI, négociant, demeurant à Monaco, place d'Armes, n<sup>o</sup> 7,

Le fonds de commerce de café, exploité à Monaco, quartier de la Condamine, rue de Millo, n<sup>o</sup> 3.

Avis est donné aux créanciers, s'il en existe, d'avoir à former opposition sur le prix de la dite cession, dans le délai de dix jours à compter de la date de la présente insertion, au domicile élu à cet effet, en l'étude de M<sup>e</sup> Auguste Settimo, notaire à Monaco, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement effectué en dehors d'eux.

Monaco, le 3 septembre 1925.

(Signé) : A. SETTIMO.

AGENCE COMMERCIALE — M. MARCHETTI, propriétaire  
20, rue Caroline, Monaco.

#### Cession de Fonds de Commerce (Deuxième Insertion.)

Par acte sous seing privé, en date à Monaco du 15 juillet 1925, enregistré, M. Arthur MARCHIORO, commerçant, demeurant à Monaco, 4, rue des Açores, a vendu à M. Eugène NICELLI, demeurant à Monaco, villa Marie-Dagnino, montée des Révoires,

Un fonds de commerce de Comestibles qu'il exploitait à Monaco, quartier de la Condamine, rue des Açores, 4.

Avis est donné aux créanciers, s'il en existe, d'avoir à former opposition sur la dite cession, dans un délai de dix jours à compter de la date de la présente insertion, au domicile à cet effet élu, en l'Agence Commerciale, 20, rue Caroline, à Monaco, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement effectué en dehors d'eux.

Monaco, le 3 septembre 1925.

#### Deuxième Avis

Par acte sous seing privé, en date à Monaco du 20 août 1925, M. Jean ISOARDO a vendu, à la personne désignée dans l'acte, un matériel de cabine, sis au Marché de la Condamine.

Opposition, s'il y a lieu, dans les délais légaux, entre les mains de M<sup>me</sup> veuve Verrutti, 19, rue de la Turbie.

#### Deuxième Avis

M. PALMERI Leonardo a vendu, à M. OPERTO Pierre, une voiture automobile, marque *Lancia*, forme landaulet, M.-C. 245, n<sup>o</sup> du taxi, 42.

Faire opposition, dans les délais légaux, auprès de l'acquéreur, chez M. Gastaldi, 18, boulevard des Moulins, Monte Carlo.

Cabinet d'Affaires F. P.-AMPUGNANI  
Villa de Millo, Monaco.

#### Cession de Fonds de Commerce (Deuxième Insertion.)

Suivant acte sous seings privés, en date à Monaco du 28 juillet 1925, enregistré à Monaco, le 31 juillet 1925, f<sup>o</sup> 80 r<sup>o</sup>, case 4, reçu un franc, signé Lescarcelle, M. Paul RIBERI, commerçant, demeurant à Monte Carlo, pont de la Rousse, maison Riberi, a vendu à M. Laurent RIBERI, le fonds de commerce d'œufs, fruits, comestibles et volailles, exploité à Monaco, quartier de Monte Carlo, pont de la Rousse, maison Riberi.

Les créanciers de M. Paul Riberi, s'il en existe, sont invités, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement qui serait fait en dehors d'eux, à faire opposition sur le prix de vente du dit fonds de commerce, entre les mains de M. F. P.-Ampugnani, cabinet d'affaires, 33, rue de Millo, à Monaco, avant l'expiration du délai de dix jours à compter de la date de la présente insertion.

Monaco, le 3 septembre 1925.

#### Les Annales

Le dernier article inédit de l'illustre Camille Flammarion ; une curieuse page d'Emile Ripert sur la diligence de Maillane ; des articles sur le golf, les touristes, Aix-les-Bains sous le Premier Empire ; un poème d'une jeune fille de douze ans ; une comédie en un acte : *Le Pendu dépendu se repent* ; dix autres pages d'actualité variées, intéressantes, vivantes : voilà ce qu'on peut lire dans le dernier numéro des *Annales*.

En vente partout : 0 fr. 90.

#### PETITES MAISONS POUR TOUS

Plus de 60.000 personnes n'ont pu acheter, car il fut épuisé en quatre jours, le merveilleux album *Vie à la Campagne : Petites Maisons pour tous*, qui donnait pour 5 francs un choix de modèles que vous ne trouverez pas dans un recueil à 50 francs. Cet album ne pouvant être réimprimé, nous avons décidé d'en réunir ses modèles de maisons jolies, commodes, bien françaises et de petites constructions variées, réalisables par tous, dans toutes les régions et conditions, complétées de quantité d'autres, en une publication populaire, à très bon marché, qui constituera une série exceptionnelle du non moins populaire *Jardins et Basses-Cours*, et qui paraîtra au début de 1925.

C'est le Guide averti que vous attendez. Exemple : Si vous n'avez pas d'argent pour bâtir votre Maison, vous trouverez dans tous les fascicules des conseils pour vous assurer l'aide financière indispensable. Comme ceux de l'avocat pour toutes les difficultés, de l'architecte pour toute la technique, de l'art de bâtir et mille idées nouvelles.

N'attendez pas que le premier fascicule soit paru pour le demander, car vous pourriez ne pas le trouver, le chiffre de son tirage étant limité ; mais demandez à M. Albert Maumené, Directeur de PETITES MAISONS POUR TOUS, Librairie Hachette, 79, boulevard Saint-Germain, Paris, la Notice explicative adressée gratuitement.

#### Chemins de Fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

##### Exposition de la Houille blanche et du Tourisme à Grenoble (Mai-Octobre 1925)

Il est rappelé que les porteurs des bons de l'Exposition effectuant, pendant la période du 24 mai au 11 octobre 1925, un voyage aller et retour d'une gare quelconque du réseau P.-L.-M. à Grenoble et comportant un parcours simple d'au moins 200 km., bénéficieront des réductions suivantes sur les prix du tarif général :

30 % si le parcours simple est compris entre 200 et 500 km.

33 % si le parcours simple est supérieur à 500 km.

Ces réductions ne pourront, en aucun cas, se cumuler avec celles qui seront consenties à un autre titre (familles nombreuses, etc.).

Les billets, qui ne seront délivrés que sur présentation du bon de l'Exposition, comporteront une validité de 10 jours dans le premier cas et de 15 jours dans le deuxième cas. La durée de validité ne pourra pas être prolongée.

En vue de faciliter l'accès de Grenoble aux visiteurs de l'Exposition, la Compagnie P. L. M. mettra en marche chaque jour, du 14 juin au 20 septembre et dans chaque sens, les deux nouveaux trains express suivants :

1<sup>o</sup> entre Lyon-Perrière et Grenoble. Train 2509 :

Lyon, départ 8 h. 10. Grenoble, arrivée 10 h. 40. Train 2510: Grenoble, départ 19 h. 30. Lyon, arrivée 22 h. 30.  
2<sup>e</sup> entre Valence, Grenoble et Culoz. Train 2641/42: Valence, départ 4 h. 48. Grenoble, arrivée 6 h. 37. Culoz, arrivée 9 h. 28. Train 2649/50: Culoz, départ 20 h. 22. Grenoble, arrivée 22 h. 25. Valence, arrivée 0 h. 27.

Pour faciliter les relations régionales, cette organisation sera complétée par la mise en marche d'un nouveau train direct entre Lyon et Grenoble et vice versa. Train 2537: Lyon, départ 12 h. 50. Grenoble, arrivée 16 h. 41. Train 2516: Grenoble, départ 11 h. 15. Lyon, arrivée 14 h. 14.

D'autre part, des voitures directes toutes classes seront mise en service au départ de Marseille, pour Grenoble et Culoz, dans les trains 742, 2641, 2642 à l'aller, et 2649, 2650, 103 au retour. Pour les relations avec Paris, les voyageurs disposeront des voitures directes wagon-lits (du 5 juin au 20 septembre), lits-salon, couchettes, 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classes, dans les trains 2501/17 et 2508/18.

Le nouveau service rapide quotidien *Nice-Chamonix direct* par autocars P.-L.-M. permet aux voyageurs de se rendre, en deux jours et demi, de Nice à Chamonix ou vice versa.

L'itinéraire emprunte la fameuse route des Alpes et franchit les plus hauts cols d'Europe: col d'Allos (2.250 m.), col de Vars (2.115 m.), col d'Izoard (2.388 m.), col du Lautaret (2.108 m.), col du Galibier (2.658 m.).

Ce service permet au voyageur de parcourir, dans le minimum de temps, toute la magnifique chaîne des Alpes françaises.

Le départ de Nice a lieu l'après-midi, après l'arrivée des trains venant de Paris. Dans l'autre sens, l'arrivée à Nice a lieu à midi, avant le départ des trains pour Paris.

Le coucher aux deux étapes intermédiaires a lieu à Beauvezer, où des chambres sont réservées pour les voyageurs des cars, et à Briançon, où le terminus de la C<sup>ie</sup> P.-L.-M. a été entièrement modernisé.

## LA FRANCE

INCENDIE — CHOMAGE — VIE

Capitaux et Incendie ..... 92 Millions  
Fonds de Garantie Vie ..... 103 Millions  
Compagnie Fondée en 1837

## LA CONCORDE

TOUS ACCIDENTS & CONTRE LE VOL

Capital Social..... 6 Millions 800.000 Frs.  
Fonds de Garantie... 13 Millions.

Compagnies contrôlées par l'État Français, autorisées et légalement reconnues dans la Principauté de Monaco.

LOUIS BIENVENU

AGENT GÉNÉRAL

Villa Marie-Pauline, 1, avenue Crovetto, boulevard de l'Ouest, MONACO  
Téléphone (5-54).

## SANS CHANGER SES PRIX

Le Cachet de Paris augmente considérablement le nombre de ses modèles de choix, élégants et pratiques.

Le prix du numéro est toujours 3 fr.

L'abonnement qui complète cette forte documentation par quatre aquarelles et un patron découpé dans chaque numéro mensuel est de :

Paris, Seine et Seine-et-Oise... 33 fr.  
Province ..... 34 »  
Etranger ..... 45 »

Pour s'abonner, écrire à MM. F. Lambert, 72, boulevard de Sébastopol, Paris (3<sup>e</sup>).

L'ARGUS DE LA PRESSE\* publie une nouvelle édition de **NOMENCLATURE des journaux en langue française paraissant dans le monde entier**. C'est un travail méthodique et patient, qui contient plus de 5.000 noms de périodiques, en même temps qu'il rend hommage à la Presse Française.

\* 37, rue Bergère, Paris (IX<sup>e</sup>).

## Comptoir National d'Escompte DE PARIS

Société Anonyme au Capital de 250 millions de francs entièrement versés.

### AGENCES DE

MONTE CARLO : *Galerie Charles III*  
LA CONDAMINE : 25, *Boulevard Albert I<sup>er</sup>*  
MENTON : *Avenue Félix-Faure*

Escompte :: Recouvrements :: Chèques  
Dépôts de Fonds à vue :: Dépôts de Titres  
Ordres de Bourses :: Avances sur Titres  
Mandats de voyage :: Lettres de Crédit  
Change de Monnaies étrangères  
Location de Coffres-forts

INSTALLATION PERMANENTE ET COMPLÈTE EN TERRITOIRE MONÉGASQUE

Caveaux Spéciaux pour la garde des Titres, Colis et Objets précieux

## SOCIÉTÉ MARSEILLAISE DE CRÉDIT

INDUSTRIEL et COMMERCIAL et de DÉPÔTS

Société Anonyme fondée en 1865.

Capital : 75 millions. - Réserves : 25.850.000.

Siège social à MARSEILLE, 75, rue Paradis.

Succursale à PARIS, 4, rue Auber.

Président : M. Edouard Cazalet.

### Groupe des Agences de Nice :

NICE, 45, boulevard Dubouchage. =====

MONTE CARLO (Park-Palace). =====

MONACO (La Condamine) 45, rue Grimaldi. <=====

MENTON, 1, rue de Verdun. =====

Correspondants dans toutes les villes de France et principales villes de l'Etranger.

Opérations de la Société : Comptes de dépôts productifs d'intérêts. — Envoi et transfert de fonds et délivrance de chèques pour la France et l'Etranger. — Garde de titres. — Escompte. — Recouvrements. — Change de monnaie. — Garde d'objets précieux. — Encaissement de coupons. — Avances garanties. — Ordres de Bourse. — Souscriptions. — Lettres de crédit.

## ÉLECTRICITÉ

Téléphone 2.12

APPLICATIONS GÉNÉRALES

## G. BARBEY

Maison Principale SPRING PALACE MONTE CARLO 33, boul. du Nord  
Magasin d'Exposition VILLA SAN-CARLO 22, boul. des Moulins

## CRÉDIT FONCIER DE MONACO

Banque Monégasque

Siège Social : 11, boulevard Albert I<sup>er</sup>, Monaco

Téléphones : 5-86 et 6-85

### Agence à MONTE CARLO

Avenue Princesse-Alice (Nouvel Hôtel de Paris)

Téléphones : 2-93 et 5-55

### Prêts Hypothécaires.

Ouverture de Crédits Hypothécaires.

Dépôts de fonds à vue et à terme productifs d'intérêts.

Comptes de chèques. — Effets à l'encaissement.

Escompte. — Achat et Vente de monnaies étrangères.

Lettres de crédit. — Délivrance de chèques.

Paiement de coupons. — Avances sur titres.

Ordres de Bourse. — Valeurs locales.

Souscriptions, transferts et régularisations de titres.

Garde de Titres et Colis précieux.

Location de Coffres-Forts.

CONSTITUTION DE SOCIÉTÉS ET TOUTES OPÉRATIONS FINANCIÈRES

MONTE CARLO

## SAISON DE BAINS DE MER

### PLAGE DE LARVOTTO

Etablissement ouvert toute la journée de 9 heures à 19 h. 30

☞☞☞

LEÇONS DE NATATION

DOUCHES (jet ou pluie) — MASSAGE

☞☞☞  
BUFFET DE 1<sup>er</sup> ORDRE

UN SERVICE DE CAR-AUTOMOBILE

DESSERT L'ETABLISSEMENT

et part toutes les demi-heures

de la place du Casino

## APPAREILS et PLOMBERIE SANITAIRES

## Henri CHOINIÈRE

18, Boulevard des Moulins

MONTE CARLO

TÉLÉPHONE : 0-08

FUMISTERIE — CHAUFFAGE CENTRAL  
Distribution d'Eau chaude.

### BULLETIN DES

### OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

#### Titres frappés d'opposition.

Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 28 octobre 1924. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 8251.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 28 novembre 1924. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 3359.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 6 janvier 1925. Vingt et une Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 4804, 6887, 6888, 9351, 18239, 18240, 29091, 51055, 59975 à 59977, 75106, 85197, 93655, 93657, 98068, 98069, 100931, 133953, 137994, 151796 ; et Quatre Cinquièmes d'Actions de la même Société, portant les numéros 3467, 26297, 58592, 315963.

Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 16 février 1925. Trois Actions de la Société Anonyme de l'Hôtel de Paris à Monte Carlo, portant les numéros 8744, 8745 et 8843.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, en date du 31 mars 1925. Trois Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 52975, 52976 et 52977.

Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 10 juin 1925. Deux Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 44160 et 53827.

Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 10 juin 1925. Trois Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 45286, 311363 et 6512.

#### Mainlevées d'opposition.

Exploit de M<sup>e</sup> Soccal, huissier à Monaco, en date du 5 juillet 1924. Une Obligation de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le n<sup>o</sup> 33347.

Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 14 avril 1925. Dix Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 5883, 15958, 54910, 56465, 303045 à 303047, 303193 à 303195.

Exploit de M<sup>e</sup> Charles Soccal, huissier à Monaco, en date du 8 juillet 1925. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 21394.

#### Titres frappés de déchéance.

Néant.

Le Gérant : LOUIS AUREGLIA.

Imprimerie de Monaco. -- 1925.